1er RAPPORT ANNUEL AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION

Période 1982 / 1983

Le présent rapport s'adresse au président de la Commission de gestion. Il est établi conformément à la décision de la Commission prise le 16 mai 1983. Il vise à fournir quelques bases facilitant la rédaction du rapport que la Commission enverra aux Conseils d'Etat. Il couvre la période de la première année suivant la signature de la convention (15 juin 1982).

1. Entretien des zones naturelles

1.1. En prévision d'une gestion durable, le système du plan d'entretien a été défini et matérialisé. Ce système comporte:

- les plans et le fichier des objectifs écologiques et de l'entretien,
- les plans et le fichier des travaux effectués,
- le réseau de piquetage,
- le mode de contrôle technique des travaux (productivité, coût, etc.).

1.2. Le programme d'entretien de la saison 82-83 avait pour butsprincipaux :

- le débroussaillement systématique des lisières au contact marais-forêt,
- le fauchage d'une surface suffisante pour acquérir les données nécessaires à mettre sur pied un programme à long terme.

On prévoyait ainsi de faucher 28 ha et de débroussailler la plus grande surface possible. Les plans de cette opération ont été approuvés par la Commission. Les critères permettant de distinguer la forêt du marais ont été fixés avec l'ensemble des ingénieurs-forestiers concernés. Puis les travaux ont été autorisés après visite des lieux arrondissement par arrondissement.

Les travaux suivants ont été exécutés :

1.3. Débroussaillement

Les zones où ces travaux ont eu lieu sont Cheseaux-Noréaz, Yvonand, Cheyres, Font, Chevroux, Portalban et Chabrey. Les surfaces suivantes ont été traitées :

clairières	mécaniquement	2 ha
	manuellement	9,2 ha
	total	11 ha
lisières	mécaniquement	8,9 km
	manuellement	12,2 km
	total	21 km

Le débroussaillement mécanique a été effectué (si l'on excepte quelques tentatives peu fructueuses avec des machines sur pneus) par l'entreprise ELTEL qui a équipé une pelle rétro de chenilles larges et d'une broyeuse rotative portée au bout du bras. Cet équipement développé pour nos besoins a donné entière satisfaction : en un seul passage aux ornières modestes, la largeur traitée peut atteindre 16 m. Le débroussaillement manuel s'est fait en séparant deux activités : des bûcherons coupaient les arbustes à la tronçonneuse puis des groupes de jeunes gens venaient prendre le bois et le traînaient pour le déposer en forêt. Cette seconde activité a été, autant que possible effectuée par des bénévoles; pour le reste, une équipe du Centre de rencontres et de formation de Montet a été engagée. Le débroussaillement a nécessité l'effort suivant :

machines	129,5 h.
bûcherons	1'247,5 h.
jeunes du CRF	1'240,5 h.
bénévoles, env.	2'400 h.

Le coût de ces travaux s'élève à :

mécaniquement	Fr. 3'293.--/ha	ou 2'634.--/km
manuellement	Fr. 3'404.--	ou 2'723.--.

A l'examen des plans, on estime que pendant cette première saison, la moitié des surfaces embroussaillées ont été traitées. (1) Sous réserve des réinterventions nécessaires sur les rejets de souches, le résultat est tout à fait satisfaisant et nous incite à terminer, la saison prochaine, les travaux de la même façon qu'ils ont été entrepris.

1.4. Fauchage, brûlage

Des parcelles ont été fauchées par nos soins à Yvonand, Cheyres et Châbles. Certaines parcelles étaient tellement couvertes de végétation ancienne que nous avons dû nous borner à broyer la végétation sans la ramasser, préparant ainsi le terrain au fauchage ultérieur. Nous avons même dû renoncer à accéder à une zone particulièrement difficile à Yvonand : 2 parcelles y ont été préparées pour l'incendie.

(1) Il y a lieu de distinguer les surfaces traitées, qui correspondent à la zone touchée par la machine et la superficie embroussaillée définie dans notre étude No. 2 qui se rapport aux zones qui comportent un embroussaillement parfois très diffus.

A Cheseaux-Noréaz, Cheyres, Chevroux, Gletterens, Delley, Chabrey, Champmartin et Cudrefin, une certaine surface a été fauchée par des paysans pour récolter de la litière. Dans la plupart des cas malheureusement ces travaux ont eu lieu sans que nous en soyons informés; ils ne se sont donc pas déroulés conformément à notre plan d'entretien. Les surfaces suivantes ont été traitées :

fauchage et évacuation de la litière		10,8 ha
" sans " " " "		5,8 ha
brûlage		1,8 ha
fauchage par des agriculteurs	env.	35,3 ha
	total	53 ha

Nos opérations de fauchage ont eu lieu en décembre 1982 par conditions météorologiques très défavorables : froid et pluie continue. Quant à l'incendie contrôlé, il a fallu attendre des conditions assez favorables. Et encore, la pluie venue à la fin du brûlage de la première parcelle a interdit celui de la seconde. Cette opération a eu lieu après obtention des autorisations nécessaires et avec le concours des pompiers d'Yvonand.

Le fauchage a été effectué par l'entreprise E. Meili au moyen d'une faucheuse à toupies montée sur tracteur à chenilles léger. La litière est aspirée et projetée dans une benne semi-remorque à chenilles de 18 m3 qui roule en parallèle. Une seconde benne prend le relai quand la première va vider au dépôt. Le fauchage a demandé l'engagement suivant :

faucheuse	116 h.
bennes	141,5 h.
Il a coûté	Fr. 3'185.--/ha.

La litière fauchée a été déposée en deux emplacements d'où elle a été reprise et distribuée de la manière suivante :

agriculteur (paille mal sèche pour stabulation libre)	12 t.	env. 150 m3
2 usines de compost (essais de compostage en vue d'un éventuel marché futur)		env. 150 m3
maison de vins valaisanne (compostage)		env. 180 m3

Seule la paille a été facturée; pour les essais de compostage, seul le transport était à la charge du destinataire.

Le but du fauchage (acquisition d'expérience) a été pleinement atteint, alors même que la surface entretenue ne correspond qu'aux 2/3 des prévisions. Sur le plan de

l'entretien du marais, les résultats sont tout à fait satisfaisants. L'expérience a montré que le conditionnement, le dépôt et l'évacuation sont très importants et posent de nombreux problèmes.

1.5. Nettoyage de roselières

En août un groupe de jeunes bénévoles a pu être engagé très rapidement, durant une semaine, pour évacuer environ 70 m3 de bois flottant apporté au lac par la Menthue et qui menaçait d'écraser la roselière. Ce travail a été facilité par la mise à disposition d'une nacelle par le chef de secteur des lacs et cours d'eau.

1.6. Bilan des travaux d'entretien 82-83

Cette première saison d'entretien a permis d'atteindre un résultat important sur le plan du débroussaillement; le système du plan d'entretien a été mis au point et s'avère efficace. L'expérience faite est suffisante pour mettre au point le programme à long terme, définir les méthodes de travail et les questions relatives au conditionnement et au transport de la litière.

Cette saison nous a également fait prendre connaissance des limites technique du travail mécanique et de l'influence des difficultés (sol vaseux, météo) sur les coûts.

2. Surveillance scientifique et etudes

2.1. Une sous-commission scientifique a été mise sur pied, avec pour tâches principales de :

- diriger le programme de surveillance scientifique des travaux d'entretien,
- coordoner les travaux de recherche et en préaviser les demandes.

Le système de surveillance scientifique de l'entretien a fait l'objet d'une étude préliminaire.

Les demandes de recherche suivantes ont été préavisées favorablement par la sous-commission et transmises pour octroi des autorisations :

- "Ecologie des zones riveraines de la rive sud du lac de Neuchâtel" par quatre doctorants de l'Institut de botanique de l'Université de Neuchâtel.
- "Biologie du grèbe huppé au bord du lac de Neuchâtel", doctorat dirigé par le Prof. Dr. U. Glutz von Blotzheim, Université de Berne.

La sous-commission a élaboré son règlement interne et des directives pour les chercheurs (documents approuvés par la Commission de gestion).

2.2. Par ailleurs les études suivantes ont été effectuées :

- "Les incendies dans la Grande Cariçaie 1982", professeur D. Meyer et notre groupe de travail.
- "Etude du recul d'une rive du lac de Neuchâtel", B. Dufour et P. Robin, Institut du Génie de l'Environnement EPFL.

3. Protection légale et surveillance du territoire

3.1. Par décision de la Commission, un groupe de travail a établi l' "Inventaire des dispositions existantes" pour la protection des zones naturelles.

Il en ressort principalement que :

- une partie importante de la rive vaudoise est bien protégée bien que les dispositions existantes mériteraient d'être complétées ponctuellement,
- seule une petite zone naturelle protégée existe sur la rive fribourgeoise,
- les problèmes de la navigation et de la protection de la faune devraient être étudiés à l'échelle de la rive entière, puis faire l'objet de mesures d'ensemble.

Après ce constat, la Commission a pris acte que le Canton de Fribourg entendait prendre un arrêté de classement pour la réserve de Cheyres - Châbles - Font en été 1983, pour celle de Gletterens - Portalban - Delley d'ici l'été 1985.

Elle a constaté qu'en outre une réserve devrait être créée pour le secteur Yverdon - Yvonand et que la navigation devrait être réglementée.

3.2. Par ailleurs, notre groupe de travail exerce une fonction de surveillance du territoire. Il a repris des sections fribourgeoise et vaudoise de la LSPN la tâche de contrôler, sur le terrain et surtout par les enquêtes publiques, les modifications que la zone riveraine pourrait subir. Dans ce cadre, nous avons préparé deux oppositions pour la LFPN (extension de la zone de chalets à Gletterens, collecteur à Cheyres). Le premier cas est encore pendant, le second a fait l'objet d'un arrangement.

Nous avons été consultés sur deux projets (piste cyclable Yvonand - Yverdon et dépôt de bateaux au delta de la Menthue) pour lesquels nous avons donné un avis très restrictif et respectivement négatif.

3.3. Selon notre plan de protection, aucune construction nouvelle ne devrait intervenir dans les zones naturelles. Et pourtant, des interventions ont un caractère inévitable. Ainsi en est-il du collecteur de Cheyres - Estavayer (2,3 km de collecteur, un bassin de rétention, une station de pompage) qui a eu, pendant la phase de chantier, un fort impact.

3.4. Deux problèmes de conservation de la faune nous ont préoccupés au début 1983.

Au moment de la migration, de grandes quantités de batraciens sont écrasés sur la route Yverdon - Yvonand. Avec la collaboration du Conservateur de la faune, nous avons organisé un recensement de diverses espèces dans le but de vérifier, par comparaisons avec des comptages antérieurs, si les populations régressent. Les données ne sont pas encore exploitées, mais il est déjà certain que la population du crapaud commun et du triton lobé ont fortement diminué, et que la cause en est principalement l'hécatombe provoquée par le trafic.

D'autre part, nous avons été alarmés de constater que de très grandes quantités de canards plongeurs se prennent dans les filets et se noyent. Par quelques pointages, on peut affirmer que les pertes sont chaque hiver de plusieurs milliers d'individus. Le problème est désormais à l'étude après une séance que nous avons eue avec la Conservation de la faune du Canton de Vaud et l'Inspecteur de la chasse du Canton de Neuchâtel.

4. Information

4.1. De nombreux contacts ont eu lieu, notamment avec les services cantonaux.

Les inspecteurs forestiers ont été consultés ensemble, puis séparèment avant les travaux d'entretien. A la fin de la saison, un rapport verbal a été fait à chacun d'eux sur les résultats obtenus et les intentions pour la suite.

Fréquemment aussi, nous avons eu affaire aux services de l'aménagement du territoire (inventaire des dispositions réglementaires existantes, enquêtes en cours, etc.), plus rarement au Service des Eaux vaudois, au Conservateur de la faune vaudois, au chef de section protection de la nature vaudois.

Les communes ont été informées officiellement de l'approbation du plan directeur intercantonal et de la convention, séances auxquelles nous avons été associés. Puis, au fur

et à mesure de l'avancement des travaux, nous avons rencontré les autorités des communes concernées et avons saisi l'occasion de leur remettre notre plan d'entretien; cette démarche a eu lieu à Cheseaux-Noréaz, Yvonand, Cheyres, Châbles, Font, Chevroux, Gletterens, Portalban, Delley, Chabrey et Champmartin. Ces séances nous ont permis d'exposer les grandes lignes de notre plan d'entretien, de consulter les communes sur l'intérêt que les agriculteurs auraient a y participer. Les services cantonaux n'ont pris part que deux fois à ces séances ce qui a souvent été critiqué par les municipalités qui souhaitaient s'exprimer sur le plan directeur.

4.2. La presse écrite a été informée directement à sept reprises, la radio-TV deux fois :

- 3 conférences de presse : signature de la convention, fauchage, campagne du Conseil de l'Europe,
- 4 reportages dans la presse régionale : crues de la Menthue, brûlage de la roselière, migration de batraciens, excursion CEAT.

4.3. A Champ-Pittet, l'accueil de visiteurs ou de groupes est organisé par la LSPN en relation avec le WWF et bénéficie d'une subvention de PNH sur un crédit spécial. Notre groupe n'a été concerné par cette activité que pour fournir le travail administratif de gestion de la propriété et de l'accueil; cette prestation est financée par la LSPN.

Notre groupe de travail assume par contre la direction d'excursions ou les conférences qui ont pour but la promotion de la protection de la Grande Cariçaie. Sept conférences ont été données, dont à la Station ornithologique de Sempach, à la société de la bibliothèque de Chevroux et environs et au Colloque de la Société helvétique de sciences naturelles; 7 excursions ont été conduites dont celle de la Zoologische Gesellschaft Zurich, d'un groupe d'étudiants biologistes et géographes de l'Université de Bâle, d'étudiants biologistes de l'Université de Genève, de l'Université de Zurich, de l'assemblée des délégués de la LSPN, de l'Université populaire de Payerne.

4.4. Au chapitre des infrastructures d'accueil, l'exploitation du sentier-nature marais n'a pas posé de problèmes et nous a valu beaucoup de compliments. L'étude d'un passage sous la voie CFF a été reprise et un puits avec essai de pompage a été exécuté pour déterminer les conditions de fondation.

De longs travaux d'approche nous permettent d'assurer maintenant qu'un poste d'observation pourra être exécuté prochainement à Châbles. L'affaire est sur le point de se régler sur le plan foncier et sur celui des autorisations.

Yverdon, le 2 juin 1983
Ro/eb

SUPPLEMENT A L'ATTENTION DE PNH-PK ET DES DELEGUES LSPN - WWF A LA COMMISSION DE GESTION

5. Plan de protection rive nord

5.1. Après une séance avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel, il s'est avéré que des propositions concernant la protection et l'aménagement des zones naturelles de cette rive arriveraient maintenant suffisamment tôt pour qu'on puisse en tenir compte dans le plan directeur en préparation.

Les études suivantes ont été mandatées par notre groupe de travail :

- "Végétation de la rive nord du lac de Neuchâtel : cartographie et valeur naturelle".
- "Rive nord du lac de Neuchâtel, inventaire des données faunistiques".

En outre, notre groupe a rédigé, à la demande du Service des monuments et sites, le rapport :

- "Bas-Lac, rive droite de la Thielle. Propositions pour la gestion".

5.2. A plusieurs reprises, nous avons pris part à des débats publics et conférences de presse pour soutenir les efforts de la Ligue pour la Sauvegarde de la Béroche dont le but est la promotion d'un projet alternatif de la N5.

6. Administration

6.1. Le groupe de travail est constitué de :

	rythme activité
- Maurice Rollier, ingénieur, chef de projet	85%
- Michel Antoniazza, biologiste, information	100% (dès avril 8 50% Ch-Pittet)
- Eliane Beck, secrétaire, administration	30%
- Jean-Claude Bourdier, chef de chantier, travaux d'entretien	100%
- Christian Roulier, biologiste, plan d'entretien	100%

Pour cause de maladie, Jean-Claude Bourdier a eu un arrêt

de travail correspondant à 14 semaines, ce qui a naturellement induit un retard dans la préparation des plans d'entretien et d'infrastructures d'accueil. En compensation partielle, on a employé Vincent Antoniazza, biologiste, selon une rémunération horaire.

6.2. La localisation du groupe de travail à Yverdon s'avère judicieuse. Le danger existe cependant, compte tenu aussi du domicile de la majorité des collaborateurs, de faire de toute notre activité un projet purement vaudois.

Les bureaux dont dispose le groupe à la rue des Cygnes sont tout à fait adapté à nos besoins. Il a été définitivement arrêté par la LSPN que des locaux administratifs et d'information seraient disponibles à Champ-Pittet pour le groupe qui pourra y emménager en automne 84.

7. Relations avec les pouvoirs publics

Une durée d'une année est suffisante pour révéler comment est reçue l'intervention d'une association dans le processus de protection, du moins par les partenaires principaux :

Les administrations cantonales sont destinées à jouer un rôle important au moment où les Etats devront reprendre le projet à leur compte. Leur attitude à l'égard de notre activité varie beaucoup d'un service à l'autre, voire d'un fonctionnaire à l'autre. Notre groupe est manifestement ressenti comme un corps étranger par les forestiers qui, dans le canton de Vaud, sont même intervenus auprès du président de la Commission de gestion. Nous avons de bonnes relations avec plusieurs administrtions vaudoises : service des eaux, aménagement du territoire, conservation de la faune. A Fribourg, nous n'avons de rapports utiles qu'avec le chef de l'Office de l'aménagement du territoire. Curieusement, notre activité ne suscite aucun intérêt de la part des administrations, même des responsables de la protection de la nature. Diverses décisions importantes et interventions sont faites dans le périmètre de la convention sans que nous soyons informés (exemple : arrêté concernant la suppression des chalets, correction de la Menthue, pisciculture à Chevroux), cela nous contraint dans certains cas à intervenir après coup de façon critique.

A deux exceptions près, nous n'avons jamais reçu une assistance quelconque des administrations. Au contraire, dans certains cas (sentier-nature de Champ-Pittet par exemple) aucune chicane administrative ne nous est épargnée.

Il est vraissemblable que notre existence soit ressentie comme une gêne, une organisation surnuméraire, sinon comme un organe inutile et éphémère.

Les expériences récentes semblent montrer qu'un soin particulier des relations, une surinformation peuvent améliorer les choses. Il en résulte un effort qui se chiffre en un temps considérable consacré à la communication, chaque action nécessitant pratiquement son accompagnement de mesures d'information.

Groupes Rives du Lac de Neuchâtel

M. Rollier

Yverdon, le 2 juin 1983
RO/eb